

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

1) Rappel du règlement intérieur

La fréquentation régulière de l'école, maternelle ou élémentaire, est obligatoire.

Lorsqu'un enfant manque momentanément la classe, **les parents doivent, sans délai, faire connaître** à la directrice d'école **les motifs de cette absence** (par mail idéalement ou par téléphone).

Pour rappel, les seuls motifs réputés légitimes sont les suivants : maladie de l'enfant, maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, réunion solennelle de famille, empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications, absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent.

Tout retard doit rester exceptionnel et devra être justifié.

Les parents sont garants du respect de l'obligation d'assiduité par leurs enfants ; ils doivent respecter et faire respecter les horaires de l'école.

Pour rappel les horaires de l'école sont les suivants :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8 h 50 à 11 h 50 et de 13 h 50 à 16 h 50. L'accueil des élèves s'effectue 10 minutes avant l'heure d'entrée le matin et l'après-midi.

Attention, une fois les portails fermés, les parents devront se présenter à 11h50.

Les parents ne peuvent venir chercher leurs enfants que sur des heures d'ouvertures afin de garantir la sécurité des autres élèves présents dans la classe. Les élèves ne peuvent pas rester sans surveillance. Les ATSEM ne sont pas en permanence présentes dans les classes.

2) Présentation des procédures 1^{er} degré (signalements d'absentéisme scolaire, déclarations d'accidents, remontées d'informations préoccupantes).

Absentéisme 1^{er} degré

En cas d'absentéisme (4 ½ journées dans une période d'un mois), l'école est tenue de le signaler à l'IEN, c'est pourquoi en cas d'absence il est demandé aux parents d'avertir l'école.

Déclarations d'accident

En cas d'accident, une déclaration est faite. L'école a 48h pour le communiquer à l'IEN.

Informations préoccupantes

Elles peuvent être de deux ordres

- Manque de soin/changement d'attitude de la part de l'élève.
- Violence physique grave

3) Sécurité

Ces exercices permettent aux personnels et aux élèves de réagir en cas de problème.

1^{er} exercice incendie : réalisé le 14/10/2021 matin (déjà été évoqué lors du 1^{er} conseil).

2^{ème} exercice incendie : réalisé le 15/02/2022 après-midi.

Exercice PPMSA Attentat-Intrusion : réalisé le 25/11/2021.

Le scénario a été adapté par l'équipe « faire comme si un méchant était entré dans l'école, donc se cacher et faire le moins de bruit possible ».

Un gendarme était présent pour cet exercice ainsi que Mme Gibert.

Exercice PPMS (mise à l'abri pour risques chimiques) : réalisé le 28/01/2022.

4) Vie de l'école

L'école bénéficie grâce à la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire d'activités liées à la musique :

- **10 séances avec un intervenant musical** depuis le 07 janvier. Les enfants apprennent à chanter en chœur, se familiarisent à la pratique de petits instruments et apprennent aussi à danser ensemble.
- **Concert** « Les Ritournelles » : (fin mars/début avril).

Pour rappel, les activités réalisées :

19/10 : Atelier planchettes de bois (financement coopérative)

16/11 : promenade d'automne

07/12 : spectacle de Noël (financement RPI)

En janvier : poster la lettre de bonne année

Pour rappel, les activités prévues restant à réaliser :

17/03 : Animation légo (financement coopérative)

01/04 : journée déguisée

02/06 : Animation préhistoire (financement RPI)

En juin : matinée vélo

En juin : journée sportive

- Kermesse : Comme l'année dernière, la kermesse pourra être organisée par les parents d'élèves en fonction du contexte sanitaire.
- Fête de fin d'année à Lesches : 25 juin de 11h à 12h30, chants et exposition de travaux.
Nous sollicitons les parents d'élèves pour organiser une collation (boissons sans alcool et plats sucrés/salés).
Seuls les parents sont conviés à cette matinée.

5) Les dispositifs d'aides proposés aux élèves

Différents dispositifs d'aides peuvent être proposés aux élèves en fonction des besoins.

- **PPRE**
Le PPRE est un plan coordonné d'actions, conçu pour répondre aux difficultés scolaires rencontrées par un élève et formalisé dans un document qui précise les objectifs, les modalités pédagogiques, les échéances et les modes d'évaluation.

- **PAP**

Le **plan** d'accompagnement personnalisé est un dispositif d'accompagnement pédagogique qui s'adresse aux **élèves** qui connaissent des **difficultés scolaires durables** ayant pour origine **un ou plusieurs [troubles des apprentissages](#)** et pour lesquels des aménagements et adaptations de nature pédagogique sont nécessaires.

Le **médecin de l'éducation nationale** rend un avis sur la pertinence de la mise en place d'un plan d'accompagnement personnalisé après l'examen des bilans psychologiques et paramédicaux réalisés par l'élève.

- **PPS**

Un projet personnalisé de scolarisation concerne les élèves en situation de handicap et une fois que la famille a saisi la maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

- **APC**

Les activités pédagogiques complémentaires ne relèvent pas du temps d'enseignement obligatoire pour les élèves. Elles nécessitent l'accord des parents concernés. Elles permettent d'apporter aux élèves un accompagnement différencié, adapté à leurs besoins. Les APC permettent aussi de participer à des activités spécifiques.

6) Effectifs de l'école pour la rentrée 2022/2023

PS : 6 inscriptions à ce jour

MS :19

GS :13

Soit 38 élèves,

Nous avons actuellement 48 pour l'année scolaire 2021-2022

7) Poursuite de scolarité (PS/MS/GS) :

En attente des documents.

8) Coopérative, budget

Septembre 2021 : 856,03 euros

Dépenses : 617,90 euros :

Recettes : 1 427,60 euros :

Solde Mars 2022 : 1 665,74 euros

Dépenses à venir financées par la coopérative : lego 435 euros

9) Garderie

Un autre film occultant va être testé.

10) Travaux

Pose de stores aux fenêtres de la salle de motricité.

Réparation des poutres du préau de la garderie cet été.

11) Rappel date du 3^{ème} conseil d'école :

21/06/ à 19h à l'école.

12) Questions des parents (transmises au plus tard le 18/02/2022).

Question à destination de l'école

Selon l'évolution du protocole sanitaire, l'équipe pédagogique envisage-t-elle de fin d'année ? une fête d'école ? Ou tout autre moment convivial entre familles et l'équipe pédagogique ?

La question a été traitée lors du point 4).

Question à destination de la mairie

Pas de question transmise.